

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42299

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Lachaud, M. Corbière, M. Mélenchon,
M. Larive, Mme Panot, Mme Obono, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Prud'homme, Mme Rubin,
Mme Ressiguiet, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 23969 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« professionnels et volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les pompiers dépendent de différents statuts. Il est nécessaire de que les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers professionnels soient bien pris en considération.